



Le Patronat burkinabè

ADHESION A LA CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DU FASO (COGEF)

L'adhésion à la Confédération Générale des Entreprises du Faso (COGEF) est ouverte aux associations ou regroupement d'associations à caractère patronal (associations, groupements, syndicat, fédérations, confédérations) ainsi qu'aux entreprises sans considération de taille et de secteur d'activité.

La demande d'adhésion est adressée au Président de la COGEF avec les pièces suivantes :

Pour les associations ou regroupement d'associations à caractère patronal :

- La fiche d'adhésion dûment renseignée et signée ;
- Le récépissé de déclaration de l'association ;
- Les statuts et règlement intérieur de l'association ;
- Liste nominative des dirigeants de l'association (membre du bureau) ;
- La liste complète des membres de l'association (noms, contacts et numéro d'immatriculation CNSS, des entreprises membres de l'association).

Pour les entreprises :

- La fiche d'adhésion dûment renseignée et signée ;
- Les textes constitutifs de l'entreprise ;
- Le registre de commerce ;
- Le numéro IFU ;
- Le numéro d'affiliation à la CNSS ;
- La liste nominative des dirigeants de l'entreprise.